

Québec, le 20 mars 2012

Madame Anik Montminy
Directrice
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
1035, rue des Parlementaires, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Madame la Directrice,

Je vous fais parvenir les commentaires émis par le ministère de la Santé et des Services sociaux à la suite du dépôt de trois pétitions par le député de Saint-Hyacinthe, monsieur Émilien Pelletier, et la députée de Matapédia, madame Danielle Doyer.

Les deux premières pétitions, remises le 14 février dernier, demandent au gouvernement du Québec « d'ordonner aux centres de réadaptation de maintenir les services cinq jours par semaine pour tous ses usagers, jusqu'à ce que de nouveaux programmes aient été mis en place ». Enfin, la troisième pétition, également remise le 14 février, demande « l'appui des différents paliers du gouvernement afin que soit comblé ce flou administratif », dans le contexte des listes d'attente pour avoir accès à un centre de jour.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Pascal D'Astous
Directeur du cabinet

N/Réf. : 12-MS-00681

Québec, le 20 mars 2012

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1^{er} étage, bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 14 février dernier, le député de Saint-Hyacinthe, monsieur Émilien Pelletier et la députée de Matapédia, madame Danielle Doyer, déposaient deux pétitions adressées à l'Assemblée nationale demandant au gouvernement du Québec « d'ordonner aux centres de réadaptation de maintenir les services 5 jours par semaine pour tous ses usagers jusqu'à ce que de nouveaux programmes aient été mis en place ». Ils demandaient en outre à la ministre de la Famille « de mettre en place un programme de services de jour gratuits comportant un volet de poursuite des apprentissages et un volet de socialisation et d'intégration sociale pour les personnes handicapées de 21 ans et plus dans l'esprit du réseau des centres de la petite enfance ». Au même moment, madame Danielle Doyer déposait une autre pétition pour « l'appui des différents paliers du gouvernement afin que soit comblé ce flou administratif » dans le contexte des listes d'attente pour avoir accès à un centre de jour.

Des modifications législatives ont amené des changements importants dans les missions des établissements. Ainsi, les CSSS ont la responsabilité d'offrir les services nécessaires en vue de satisfaire les besoins et les particularités de la population résidant sur leur territoire, offrant ainsi une gamme de services à proximité du milieu de vie des personnes. Par le fait même, le projet clinique et organisationnel d'une instance locale doit, pour le territoire de son réseau local, mobiliser l'ensemble des établissements spécialisés et surspécialisés, les différents groupes professionnels, les organismes communautaires, les entreprises d'économie sociale, les ressources privées, de même que les intervenants des autres secteurs d'activité ayant un impact sur les services de santé et les services sociaux et s'assurer de leur participation.

... 2

Les centres de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles envahissants du développement (CRDITED) ont pour mission d'offrir des services d'adaptation, de réadaptation et d'intégration sociale aux personnes et à leurs proches. Leur rôle est également d'assurer un soutien spécialisé aux centres de santé et de services sociaux (CSSS) de même qu'aux partenaires locaux, selon les besoins et les réalités propres à chaque région. Leur offre de service se caractérise par des épisodes d'intervention plus ou moins longs, et souvent nécessaires à plusieurs reprises pour une même personne.

Dans cette perspective, il est possible pour les CSSS d'établir des ententes de service avec les organismes communautaires permettant à ceux-ci d'offrir des services et des activités de jour aux personnes ayant une déficience intellectuelle ou un trouble envahissant du développement. En fonction des besoins, les CRDITED agissent en soutien à ces organismes communautaires fournissant lorsque requis une expertise spécialisée.

Néanmoins, la spécialisation graduelle de l'offre de service des CRDITED qui a cours et la transition de certains de ces services vers la première ligne s'effectuent à géométrie variable selon les régions. Tel est le cas pour plusieurs activités de jour historiquement offertes par les CRDITED. Réorienter ces services vers la première ligne suscite ainsi l'inquiétude d'associations de parents, de parents eux-mêmes et de l'Office des personnes handicapées du Québec.

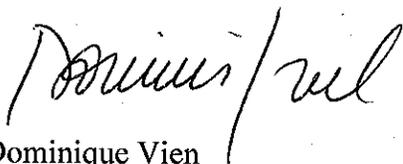
Le 15 février dernier, dans une lettre adressée aux présidents-directeurs généraux des agences de la santé et des services sociaux, de même qu'à la direction de la Fédération québécoise des centres de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles envahissants du développement et à la direction de l'Association québécoise d'établissements de santé et des services sociaux, j'ai réitéré la nécessité de faire en sorte que le réseau s'engage activement à l'établissement d'un meilleur arrimage de son offre de service pour ces mêmes personnes. Il s'agit d'un engagement du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et un devoir des établissements et des partenaires du réseau. La nécessité de mettre de l'avant les stratégies appropriées en vue d'éviter les ruptures de services, particulièrement quant à l'offre d'activités de jour, a aussi été réitérée.

Je vous informe en outre, qu'au cours des derniers mois, des travaux ont été entrepris avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale en vue de clarifier les rôles et les responsabilités des deux ministères relativement au parcours de participation sociale et au parcours vers l'emploi des personnes handicapées. Je suis également convaincue des efforts qui seront mis de l'avant par la Direction générale des services sociaux dans le soutien au réseau quant à la définition de l'offre de service en activités de jour et au regard des arrimages nécessaires avec les différents partenaires intersectoriels.

En terminant, je peux vous assurer que le MSSS et l'ensemble de son réseau poursuivront la mise en commun de leurs efforts en vue d'assurer une transition coordonnée et harmonieuse des différents services, et ce, spécifiquement en ce qui a trait aux activités de jour pour les adultes.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre déléguée,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Dominique Vien', written in a cursive style.

Dominique Vien

N/Réf. : 12-MS-00681